



Préavis no. 1/2019

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE MEX

AU

CONSEIL GENERAL

SUR SA GESTION DE L'ANNEE 2018



COMPTES 2018

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

conformément aux dispositions légales, à savoir:

- Art. 84 du Règlement du Conseil général de la Commune de Mex
- Loi sur les communes du 28 février 1956

la municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation son préavis no 1/2019 relatif à l'exercice 2018.

Introduction

Ce rapport a pour but de détailler les grandes lignes de la gestion de la commune pour l'exercice sous revue, en relation avec les comptes.

La municipalité se tient à votre disposition afin de répondre aux questions que la lecture de ce rapport susciterait. Pour le cas où certains points techniques ou particuliers nécessiteraient des explications complémentaires utiles au conseil général, nous vous invitons à nous les communiquer avant la séance du conseil, afin de pouvoir y apporter les réponses les plus précises et complètes possibles.

La municipalité et le personnel communal s'évertuent à répondre au mieux aux exigences des habitants et des différents services de l'Etat. Notre petite commune ne dispose pas de services internes spécialisés, c'est pourquoi nous faisons appel à différents bureaux de conseils (géomètres, ingénieurs, avocats, etc...) afin de remplir nos fonctions avec diligence.

Commentaires d'ordre général

Administration communale et contrôle des habitants

Au 31 décembre 2018 Mex comptait 725 habitants, soit une augmentation de huit personnes par rapport à l'année précédente, comprenant :

- 542 résidents suisses
- 183 résidents étrangers, soit env. 25% de notre population. Au niveau cantonal, ce chiffre se monte à 33% et à 25% au niveau fédéral.

Le contrôle des habitants a procédé à 201 mutations qui se décomposent comme suit :

- 89 départs
- 79 arrivées
- 16 naissances
- 1 reconnaissance d'enfant
- 6 mariages
- 3 divorces/séparations
- 4 changements d'adresse
- 3 décès

Il s'occupe également de tout le flux concernant l'enregistrement des arrivées des étrangers, le renouvellement des permis de séjour des habitants du village, ainsi que celui des permis frontaliers (essentiellement pour l'entreprise Bobst), ce qui représente au total plus de 34 dossiers. Trois dossiers de naturalisation ont également été préparés.

Occupation du refuge et des salles communales :

Le refuge a été occupé	77 fois
La salle villageoise a été louée	21 fois + 4 mises à disposition pour les concerts les « Quatre Saisons » et la soirée Meurtres&Mystères
La salle Arlequin a été louée	14 fois
Le carnotzet	1 fois

De plus, la salle villageoise et la salle Arlequin sont occupées régulièrement par l'Harmonie du Pontet, l'Association sportive, des joueurs de cartes, des cours de yoga, des séances PPE par plusieurs gérances, la Paroisse, la commune pour diverses séances ainsi que quatre fois par semaine, à midi, par la cantine scolaire (Pic'fouls).

Le refuge est également mis à disposition des paroisses, des bûcherons et des classes d'école. Il est aussi utilisé pour la fête d'Halloween et la distribution de sapins.

Le carnotzet est mis à disposition pour les séances des commissions.

Vie villageoise

Harmonie du Pontet : les trois Communes de Mex, Vufflens et Villars-Ste-Croix soutiennent toujours l'Harmonie du Pontet par une subvention de CHF 6.- par habitant.

La sortie des aînés a eu lieu le 23 août 2018 avec la visite de la Galerie de l'Arche de Noé de Vicques (Jura), composée de plus de 3000 animaux naturalisés et mis en scène dans leur décor naturel. Le repas a été servi au restaurant Le Cavalier à Soyhières et la sortie s'est terminée par une visite de la Coutellerie Wenger-Victorinox à Delémont.

Les manifestations 2018 se sont organisées de la manière suivante :

- Les marchés dominicaux printanier et automnal ont eu lieu les 29 avril et 9 septembre 2018 et sont toujours appréciés des villageoises et villageois.
- La Fête Nationale s'est déroulée le 31 juillet 2018 avec un apéritif, le repas, les feux d'artifice, le feu et le cortège des enfants qui a fait son tour du village, accompagné pour la deuxième année par les Fifres et Tambours Montreusiens.
- La journée verte spécial enfants : le 29 septembre, une quinzaine d'enfants ont participé à la journée « un arbre, un enfant » et ont chacun planté un chêne. Un certificat leur a été délivré et une plaque commémorative a été déposée à l'endroit de la plantation.
- Pour les enfants, la fête d'Halloween a été organisée le 28 octobre 2018 et a rencontré, comme d'habitude, un vif succès.

Toutes ces manifestations ont été assurées par les bénévoles fidèles à ces organisations ainsi que par plusieurs membres de la municipalité.

La Fête du Blé et du Pain, à Echallens : du 15 au 26 août s'est déroulée la fête du terroir dans le Gros-de-Vaud. Une fois par décennie, cette grande fête populaire célèbre les professions agricoles, meunières et boulangères avec un spectacle géant, intitulé « Solstices ». La Commune de Mex était représentée et a défilé avec le cortège.

Le Cabaret des 4 Saisons : trois concerts ont été organisés cette année et à l'issue du dernier, Anne et Bernard Formica ont fait part de leur décision de mettre un terme à l'organisation de ces manifestations. Nous les remercions encore vivement pour leur implication dans l'organisation de ces événements.

Le 16 novembre 2018, la salle villageoise accueillait une soirée-repas Meurtres & Mystères sous le titre « L'émission de trop » présentée par la troupe Tournée québécoise, qui a offert un spectacle digne des meilleurs polars. Le repas a été préparé et servi par le Casque d'Or de Gollion.

La traditionnelle distribution des sapins a été mise en place le 15 décembre et a été agrémentée par une aubade de l'Harmonie du Pontet et la visite du Père Noël. Les grillades et les gâteaux ont été préparés par l'Association sportive.

Le Noël du village a eu lieu le 19 décembre 2018 à l'église de Mex. A l'issue du culte, présenté par M. L. Bader, pasteur, accompagné par Mme Kristina Novello-Kosmina, organiste, un vin chaud a été offert par la commune.

Activités de la municipalité

La municipalité a siégé 44 fois officiellement au cours de cette année. Afin d'approfondir certains sujets qui méritaient une attention particulière, une séance extraordinaire d'une demi-journée a été agendée. De plus, des séances spécifiques aux dicastères ont été organisées entre municipaux et syndic.

Le syndic, ainsi que les municipaux, ont participé aux assemblées des syndics du district et du groupe Venoge, à l'UCV et à l'AdCV, aux diverses associations intercommunales, à des entretiens avec des citoyens et de nombreux maîtres d'état.

Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à 885.5 heures en 2018, contre 770.25 heures en 2017, 1'052.5 heures en 2016 et 1'230 heures en 2015.

Certains dossiers particuliers ont occupé votre exécutif d'une manière plus chronophage, à savoir :

- Projet de construction de 26 logements et d'un parking souterrain
- Projet de rénovation de l'auberge
- Etude financière de la plausibilité d'un collège secondaire pour les communes regroupées au sein de l'ASIVenoge

Conseil général et préavis

Le conseil général s'est réuni aux dates suivantes :

- 19.03.2018
- 18.06.2018
- 09.07.2018
- 10.12.2018

Voici un rappel des préavis proposés durant l'exercice 2018 :

Préavis 1/2018 – construction de 26 logements et d'un parking souterrain de 52 places sur les parcelles 8, 10, 11 & 400 sises au centre du village. Demande du crédit de construction de CHF 11'224'000.- – accepté le 19.03.2018.

Préavis 2/2018 – transformation de l'auberge communale « Au Mai » et création d'une structure d'accueil de la petite enfance. Demande du crédit de construction de CHF 5'820'000.- – accepté le 09.07.2018.

Préavis 3/2018 – rapport de gestion et comptes 2017 – accepté le 18.06.2018

L'excédent de revenus de CHF 18'467.49 a été attribué au capital.
Approbation également des comptes 2017 de l'Entente EIEVMV.

Préavis 4/2018 – règlement communal concernant le subventionnement des études musicales – accepté le 18.06.2018.

Préavis 5/2018 – arrêté d'imposition 2019-2021 – accepté le 18.06.2018

Proposition de maintenir le taux à 61% de l'impôt cantonal de base, tout en sachant qu'en cas de nécessité, ce taux peut être revu chaque année.

Préavis 6/2018 – règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants – accepté le 10.12.2018.

Préavis 7/2018 – modification du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021, selon la méthode du plafond d'endettement net – accepté le 10.12.2018

Le plafond d'endettement net s'élève à CHF 4'000'000.-.

Préavis 8/2018 – budget 2019 – accepté le 10.12.2018

Le déficit budgété se monte à CHF 348'800.-.

En plus de ces préavis, nous tenons également à vous présenter d'autres événements intervenus en 2018 :

Ch. Vaux – Centre sportif

Par arrêt du 23 juillet 2018, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rejeté le recours interjeté par le propriétaire de la parcelle contre la décision communale du 18 octobre 2017 prononçant la non-conformité au règlement communal d'une exploitation commerciale sans lien avec l'exercice d'activités sportives et récréatives. Faute de recours, cet arrêt est devenu définitif le 14 septembre 2018. Après une dernière tentative (infructueuse) du 24 février 2018 du tenancier de La Maison Thai en vue d'obtenir une nouvelle autorisation d'ouverture pour son établissement, le bâtiment qui abritait le restaurant est resté inoccupé pendant toute l'année 2018.

Le propriétaire des lieux est intervenu à diverses reprises auprès de la municipalité pour évoquer certains projets, vagues et peu documentés, qui présentaient tous la même caractéristique : prévoir n'importe quelle activité sportive qui puisse servir d'alibi pour permettre la reprise d'une activité commerciale rentable.

Bâtiments de 26 logements et parking souterrain

Les travaux ont débuté et ils vont bon train. La livraison et la mise en location sont prévues pour le début 2020. Le montant investi dans ce projet au 31.12.2018 s'élevait à CHF 4'183'588.18.

Auberge

Dans sa séance du 9 juillet 2018, le conseil général a accepté la demande de crédit présentée par la municipalité pour la transformation de l'auberge communale « Au Mai » et la création d'une structure d'accueil de la petite enfance, d'un montant de CHF 5'820'000.-.

Le projet architectural, qui prévoyait une transformation de l'immeuble (conservation de certains éléments tels que les escaliers, les cadres de fenêtres, certaines moulures et deux murs en moellons) a fait l'objet d'une enquête publique du 18 juillet au 16 août. Elle a suscité trois oppositions, dont l'une, relative au respect des distances aux limites, était fondée.

Après discussion, les opposants ont accepté de retirer leur opposition moyennant la suppression du balcon prévu pour la crèche sur la façade ouest, surplombant leur parcelle. Les architectes ont ainsi modifié le projet initial dans le sens de l'accord intervenu et la municipalité a profité de cette modification pour opter en faveur d'une démolition complète du bâtiment, avec reconstruction. Cette variante correspondait en effet au vœu exprimé par de nombreux conseillers lors de la séance du conseil général du 9 juillet, en raison de l'économie qu'elle permettait de réaliser sur le coût global de l'opération.

Pour rappel, l'occupation de ce bâtiment s'articulera comme suit : au rez, sur la route de Cossonay, construction d'une auberge pouvant accueillir une centaine de clients, répartis dans trois locaux aux styles différenciés ; une partie café ouverte sur la véranda, une partie salle à manger, et enfin une salle fermée pouvant être privatisée. Au premier étage, donnant sur le chemin du Dernier Mur, une crèche de 22 places sera aménagée ; elle sera gérée par le réseau AJERCO. Les combles et sur-combles abriteront un appartement de fonction destiné au gérant de l'auberge, ainsi que six chambres d'hôtel, en lien avec l'exploitation de l'auberge.

La mise à l'enquête du projet définitif (enquête complémentaire) a eu lieu du 12 janvier au 10 février 2019. Selon le planning établi à fin 2018, les premiers travaux (assainissement) devaient débuter en mars 2019, la démolition du bâtiment et le terrassement en avril 2019, la remise de l'ouvrage étant prévue à l'été 2020.

Notes et commentaires sur les états financiers 2018

Résultat du compte de fonctionnement 2018

Les comptes 2018 donnent le résultat suivant :

Charges	CHF	5'922'012.12	
Produits			CHF 5'928'348.48
Bénéfice à virer à capital	CHF	6'336.36	
Totaux égaux	CHF	5'928'348.48	CHF 5'928'348.48

Tableau comparatif des dépenses et recettes entre les comptes 2018, le budget 2018 et les comptes 2017 (comptes 2016 et 2015 pour information)

CHARGES	2018						2017	2016	2015
	Réalisé	Budget	Ecart avec budget		Ecart avec 2017				
			CHF	%	CHF	%			
Administration générale	797'198	855'200	-58'002	-7%	102'550	13%	694'648	773'633	678'880
Finances	1'571'866	1'145'800	426'066	27%	-166'121	-11%	1'737'987	1'675'105	1'142'762
Domaines et bâtiments	229'241	250'000	-20'759	-9%	-11'058	-5%	240'299	284'189	289'071
Travaux	471'264	566'200	-94'936	-20%	-74'662	-16%	545'926	462'164	494'539
Instruction publique et cultes	261'093	303'700	-42'607	-16%	4'717	2%	256'377	264'495	264'716
Police	190'574	169'000	21'574	11%	22'874	12%	167'700	164'105	163'589
Sécurité sociale	2'225'594	1'275'600	949'994	43%	871'156	39%	1'354'438	1'391'373	1'072'646
Services industriels	175'182	189'300	-14'118	-8%	-77'747	-44%	252'929	203'154	188'825
Bénéfice net de fonctionnement	6'336	3'200	3'136	49%	-12'131	-191%	18'467	1'954	-
Total charges	5'928'348	4'758'000	1'170'348	20%	659'576	11%	5'268'772	5'220'172	4'295'027
REVENUS									
Administration générale	264'821	243'000	21'821	8%	-7'909	-3%	272'730	272'423	241'180
Finances	4'805'330	3'758'300	1'047'030	22%	733'314	15%	4'072'017	3'953'574	3'212'918
Domaines et bâtiments	211'963	198'800	13'163	6%	13'011	6%	198'953	250'124	301'746
Travaux	278'867	344'600	-65'733	-24%	-42'344	-15%	321'211	269'953	291'155
Instruction publique et cultes	-	-	0	0%	0	-	-	-	408
Police	3'444	4'000	-556	-16%	939	27%	2'505	1'091	-
Sécurité sociale	188'741	20'000	168'741	89%	7'001	4%	181'740	269'854	56'457
Services industriels	175'182	189'300	-14'118	-8%	-44'435	-25%	219'617	203'154	188'825
Perte nette de fonctionnement	-	-	0	0%	0	0%	-	-	2'336
Total revenus	5'928'348	4'758'000	1'170'348	20%	659'576	11%	5'268'772	5'220'172	4'295'027

1 Administration générale :

En 2018, 240 heures de travail de la municipalité ont été consacrées à la préparation des deux projets d'investissements. C'est un montant de CHF 10'800.- qui a été activé. Quant aux diverses séances des commissions, le montant activé s'élève à CHF 1'960.-.

Concernant la police des constructions, voici la liste des dossiers traités en 2018 :

- Transformation d'une villa existante, ch. du Trésy - délivrance du permis de construire
- Construction d'une piscine - ch. du Trésy - délivrance du permis d'utiliser
- Mise en conformité d'une parcelle - Ch. des Vaux - délivrance du permis de construire
- Construction d'une villa individuelle, ch. de la Planche à Jacques - délivrance du permis d'habiter
- Pose d'une pompe à chaleur - ch. de la Janibaud - délivrance du permis d'habiter
- Restauration de bâtiments existants - rte de Cossonay - prolongation du permis de construire
- Construction d'un immeuble - rte Cossonay - construction en cours
- Transformations intérieures d'une villa - ch. du Dernier Mur - travaux terminés
- Construction de deux habitations jumelles - ch. du Trésy - travaux en cours
- Diverses autres demandes soumises à autorisation ou enquête au pilier public ont été traitées durant l'année.

Transports publics

L'année 2018 a été caractérisée par une légère augmentation de la fréquentation des bus, mais malheureusement pas suffisante pour maintenir la desserte actuelle. Une décision sera prise en 2019.

Energies renouvelables

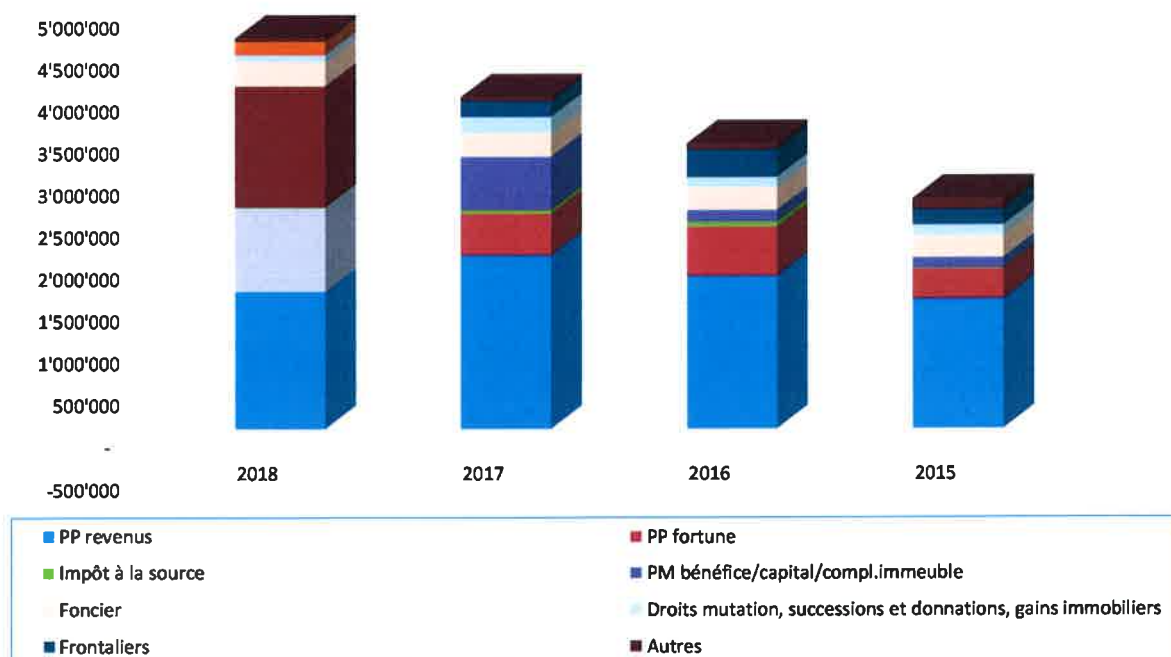
Pour donner suite au préavis 3/2014 sur l'encouragement aux économies d'énergies, il a été distribué CHF 35'969.25 en 2018 pour des projets répondant aux critères fixés dans le règlement, adopté par le conseil général le 30 juin 2013. La totalité du montant distribué depuis l'entrée en vigueur du règlement s'élève à CHF 93'021.70.

2 Finances :

Les revenus d'impôts se sont composés comme suit :

	2018				Ecart avec 2017		2017	2016	2015
	Réalisé	Budget	Ecart avec budget		Ecart avec 2017				
			CHF	%	CHF	%	Réalisé	Réalisé	Réalisé
PP revenus	1'634'843	2'140'000	-505'157	-31%	-436'783	-27%	2'071'625	1'825'199	1'545'897
PP fortune	994'535	600'000	394'535	40%	497'050	50%	497'485	584'818	353'618
Impôt à la source	11'637	30'000	-18'363	-158%	-28'058	-241%	39'695	56'248	4'021
PM bénéfice/capital/compl.immeuble	1'439'424	380'000	1'059'424	74%	808'164	56%	631'259	135'991	130'855
Foncier	289'878	265'000	24'878	9%	14'027	5%	275'851	264'916	257'879
Droits mutation, successions et donations, gains immobiliers	84'912	45'000	39'912	47%	-112'628	-133%	197'540	124'660	128'993
Frontaliers	156'537	200'000	-43'463	-28%	-37'058	-24%	193'595	330'925	189'224
Autres	41'247	18'000	23'247	56%	-4'609	-11%	45'856	73'845	127'692
Total revenus d'impôts/divers	4'653'013	3'678'000	975'013	21%	700'106	15%	3'952'907	3'396'603	2'738'180

Revenus d'impôts 2018 - 2015



Ces chiffres démontrent que malgré toutes les projections possibles, le résultat définitif pour certains contribuables (personnes physiques ou morales) peut influencer fortement les chiffres annuels. Les décisions de taxation sont parfois bien différentes des acomptes prévus.

Bien que les revenus d'impôt pour les personnes physiques n'aient pas atteint le budget, ceux des personnes morales ont explosé suite à un complément d'acompte 2018 de notre principal contribuable.

Pour rappel, les impôts conjoncturels, soit les impôts sur les gains immobiliers, sur les successions et donations et les droits de mutations, font l'objet d'une rétrocession l'année suivante de 50% au canton via la facture sociale et de 30% pour les impôts frontaliers.

Les acomptes de péréquation directe 2018 de CHF 787'696.- ne sont pas assez élevés, selon nos prévisions. Nous avons donc provisionné une charge supplémentaire de CHF 345'000.-.

Le solde de la péréquation 2017 s'est élevé à CHF 290'058.- et était couvert par la provision.

3 Domaines et bâtiments

32 Forêts

La surface soumise au régime forestier et propriété de la commune est de 43 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 480 m³t (m³ estimé sur tige) selon le plan de gestion révisé en 2014 et approuvé par la municipalité. Précisons que depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) ; nos exploitations répondent ainsi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura)

Subventions, projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Subventions, projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Goille sont indemnisés sur la base d'un forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers, ainsi que le suivi financier du projet.

Organisation du service forestier communal

La commune est liée par un contrat de gestion, degré 1, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance et la planification de tous les travaux entrepris en forêt, ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec la municipalité. L'inspecteur des forêts veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Après analyse des prix, les travaux de façonnage, de débardage et de sylviculture sont exécutés par une entreprise forestière répondant aux directives (MSST) de la commission fédérale de coordination pour la sécurité du travail.

Travaux entrepris durant l'année :

- sylviculture et fauchage :	18'671 m ²
- éclaircies forestières normales	469 m ³
- exploitations forestières forcées (chablis)	62 m ³
- plantations	900 m ²

Dans le cadre de l'opération "1 arbre 1 enfant", 200 chênes ont été plantés durant la matinée du 29 septembre.

Sylviculture et fauchage (18'671m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Deux fauchages sont accomplis chaque année et lorsque les arbres atteignent une hauteur de deux mètres, il est procédé à une sélection des tiges.

Eclaircies forestières normales (469 m³)

Ces travaux consistent à prélever le nombre de m³ de bois indiqué dans le plan de gestion dans le but d'assurer la pérennité des forêts et l'équilibre des âges des différents massifs forestiers.

Les éclaircies forestières dans le cadre du projet de forêts de protection représentent un volume de 4'400 m³.

Durant l'exercice 2018, aucune intervention n'a eu lieu dans la zone du projet.

Exploitations forestières forcées (chablis) (62m³)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le Garde forestier procède également à une inspection sanitaire des propriétés forestières communales situées à proximité d'ouvrages.

Génie forestier

Entretien des chemins

Ce chapitre concerne l'entretien des chemins et celui des chaussées à camion (3,1 km), des pistes de débardage (0,1 km) et des sentiers (0,3 km); pour rationaliser les travaux, les fauchages et les émondages sont effectués par un tracteur muni d'une scie et d'une épareuse.

Limites de propriété

Les travaux consistent à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites de nos propriétés forestières et à poser une couche de peinture sur les bornes; ils sont réalisés lorsque les exploitations forestières jouxtent des propriétés privées, conformément à l'article 66 de la loi forestière.

35 Bâtiments

Les bâtiments appartenant à la commune ont généré des revenus locatifs pour CHF 162'882.95, alors que les charges de fonctionnement et d'entretien se sont montées à CHF 155'491.65. La différence de CHF 7'39130 (compte 35.380.0) a été attribuée au fonds d'entretien et de rénovation, dont le solde total au 31.12.2018 s'élève à CHF 208'601.27.

Dans leur ensemble, les bâtiments communaux ont été entretenus régulièrement ; ci-après quelques détails complémentaires :

350 Maison de commune

Le chauffage à bois a connu quelques problèmes de fonctionnement ayant nécessité la réparation de la chaudière et le recours au chauffage à gaz (plus onéreux) pendant quelques semaines.

Cet été, lors d'un violent orage, le carnotzet a été inondé. Les employés communaux ont asséché la pièce et ont remplacé le linoléum par du carrelage. L'ECA a pris à sa charge un montant correspondant approximativement aux deux tiers des frais engagés.

351 Collège

Un adoucisseur d'eau a été installé dans le bâtiment et un réfrigérateur ainsi qu'un lave-vaisselle neufs ont été posés dans l'un des appartements. En outre, trois urinoirs pour les élèves ont été remplacés aux frais de l'ASiCoPe.

352 Salle villageoise

En plus de l'entretien courant, le piano a subi une révision complète.
Un kit de communication a été intégré dans l'ascenseur.

353 Refuge

En plus de l'entretien courant et à la suite de plaintes de locataires, des travaux électriques ont été entrepris pour séparer l'alimentation des diverses prises électriques, afin d'éviter toute coupure de courant lors de l'utilisation simultanée de plusieurs appareils électriques (réchauds p.ex.).

354 Ancienne maison de commune

Depuis avril 2018, le petit local indépendant a trouvé une nouvelle activité.

356 Divers bâtiments

Local à copeaux : la barrière métallique de retenue des copeaux a été entièrement remplacée.

4 Travaux**43 Routes**

Hormis l'entretien courant des routes et chemins communaux, une entreprise spécialisée a effectué les vidange, pompage et lavage des sacs de routes.

Un couvercle de regard au chemin de la Richardaz et un affaissement du chemin du Rionzi ont nécessité des réparations. L'îlot de la déchetterie a été supprimé pour permettre la mise en place d'une seconde benne à verre. En outre, une haie à proximité de l'arrêt de bus « Mex village » a été plantée afin de préserver la tranquillité de certains habitants du quartier du Longet.

44 Parcs et cimetières

Les parcs ont été régulièrement entretenus.

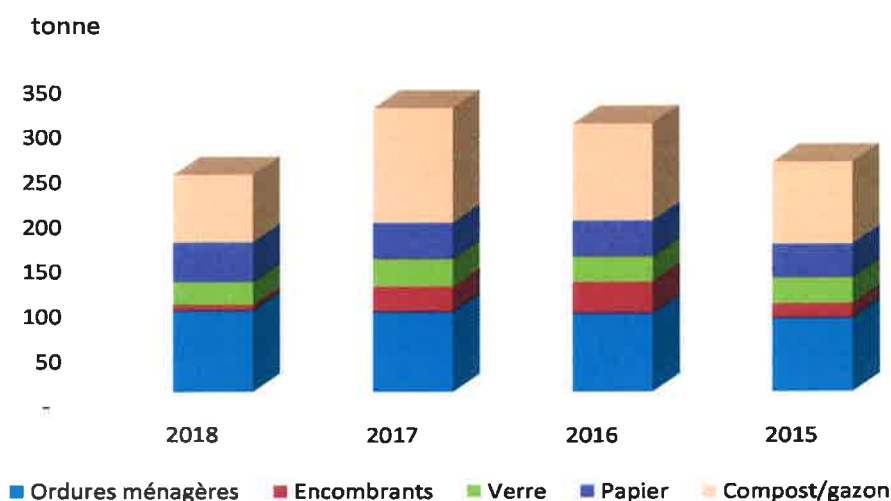
S'agissant du Jardin du souvenir, un projet de commande d'une œuvre d'art indiquant les noms et prénoms des défunts a été abandonné, compte tenu de son coût très élevé.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Suite à l'introduction de la taxe au sac et du principe de pollueur-payeur, la commune doit équilibrer les comptes de la rubrique 45.

Bien que la moyenne du tonnage de déchets par habitant diminue, cette année encore, le déficit de CHF 2'328.20 doit être couvert par un prélèvement du fonds de réserve affecté, qui s'élève au 31.12.2018 à CHF 22'657.41. La taxe forfaitaire de CHF 80.- TTC est donc maintenue pour 2019.

Déchets principaux collectés



46 Réseaux d'égouts, d'épuration

La municipale en charge de ce dicastère, ainsi que les délégués du Conseil général, assistent régulièrement aux séances de l'AIEV. Toutes les analyses de notre STEP sont conformes et les eaux après traitement peuvent être rejetées dans la Venoge.

Un prélèvement de CHF 9.- par habitant alimente un fonds national pour l'élimination des micropolluants. A ce jour, aucune directive cantonale n'impose à notre STEP, vu sa taille, de prévoir leur élimination.

Il a été procédé au nettoyage/curage de tous les regards d'eau usée et d'eau claire. Sur certains tronçons, l'entreprise spécialisée a constaté que les canalisations étaient passablement obstruées.

Les charges de l'Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville (AIEV) se sont élevées à CHF 123'912.- contre CHF 96'982.30 en 2017. La taxe de raccordement provisoire pour l'investissement des deux immeubles de 26 logements a été comptabilisée à hauteur de CHF 64'000.- La différence entre les revenus et les charges, d'un montant de CHF 30'409.55, a été attribuée à la réserve affectée, qui se monte au 31.12.2018 à CHF 622'463.77.

47 Cours d'eau et digues

Des travaux de nettoyage de la Goille ont été entrepris. Ils ont été financés par une subvention de la DGE à hauteur de 56%, par une participation privée de 22% et par une dépense à la charge de la commune correspondant à 22%.

5 Instruction publique et cultes

Le conseil intercommunal de l'ASiCoPe (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz) a siégé deux fois en 2018 et le comité directeur s'est réuni à 24 reprises.

Cette année, 42 élèves du niveau primaire et 17 élèves du niveau secondaire se sont rendus dans les établissements scolaires. La répartition des charges est calculée par rapport au nombre d'habitants.

ASiCoPe	2018		2017		2016		2015	
	nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF
Primaire		138'032		147'301		153'656		138'142
Transport		34'118		43'445		44'844		56'140
Total PRIMAIRE		172'151		190'746		198'500		194'282
<i>Nb d'élève</i>	42		48		45		43	
Coût par élève (Mex)		4'099		3'974		4'411		4'518
Coût moyen Asicope		3'121		3'266		3'630		3'689
<i>Nb d'habitant Mex</i>	725		718		710		678	
Coût par habitant		237		266		280		287
Secondaire		57'254		45'740		45'803		48'603
Transport		13'611		13'318		14'384		19'415
Total SECONDAIRE		70'864		59'058		60'187		68'018
<i>Nb d'élève</i>	17		9		10		12	
Coût par élève (Mex)		4'168		6'562		6'019		5'668
Coût moyen Asicope		3'484		3'668		3'755		4'062
<i>Nb d'habitant Mex</i>	725		718		710		678	
Coût par habitant		98		82		85		100

Tous les élèves des treize communes suivantes sont rattachés à l'entité scolaire Cossonay – Penthalaz, soit : Cossonay, Daillens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz, Senarclens, Vufflens-laVille et Vullierens.

Pour la rentrée scolaire 2019-2020 :

ASiCoPe (Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz)

Elle chapeautera toujours l'Etablissement primaire et secondaire de Cossonay-Penthalaz qui portera la dénomination de « **Etablissement scolaire de Cossonay et Penthalaz – Pré aux Moines** » dès la rentrée 2019-2020. Il sera sous la direction de M. Jean-François Borgeaud.

ASiVenoge (Association Scolaire Intercommunale Venoge)

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019, le rôle de l'ASiVenoge se limite à la construction et à la mise à disposition de nouveaux bâtiments scolaires. La construction de huit classes supplémentaires devait être prévue à l'horizon 2020, en principe à Penthalaz. Toutefois, le projet a pris du retard, ce qui nécessitera la mise en place de 4 pavillons provisoires à Penthalaz, ceci pour la rentrée scolaire 2020-2021. Pour la rentrée scolaire 2019-2020, l'ASiVenoge aura également la responsabilité d'assumer les transports scolaires.

Sous la direction de M. Pierre Déjardin, l'**établissement primaire de Cossonay et Penthalaz – Venoge (1-8P)** (nouvelle dénomination) réunira les élèves des communes de Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville.

Piscine des Chavannes

Sous l'égide de l'Association scolaire de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC), Le feu vert a été donné à ce grand projet. Il va falloir adjuger les travaux à l'entreprise lauréate et le premier coup de pelle sera donné en 2019, après les vacances d'été. Il est envisagé que les utilisateurs de la piscine puissent prendre leur premier bain dans la future Piscine des Chavannes à la rentrée scolaire au mois d'août 2021.

6 Police

Indépendamment des rondes effectuées régulièrement au sein du village, la gendarmerie est présente à Mex au gré des visites de son poste mobile, qui sont annoncées au pilier public. La population ne se presse pas au portillon !

Au cours de l'année, 62 événements survenus à Mex ont été enregistrés à la main courante de la police cantonale vaudoise. Ils concernent notamment des accidents de circulation, des vols ou objets perdus/trouvés, des alarmes effraction, des chutes à domicile ou des troubles de la tranquillité.

Une rencontre annuelle réunit un représentant du poste de la gendarmerie d'Echallens et le municipal de la police.

SDIS Venoge

La Commune de Mex est rattachée au Service Défense Incendie et Secours Région Venoge, créé le 1^{er} janvier 2012 et couvrant territorialement l'ensemble des communes qui formaient l'ancien district de Cossonay.

Composé de 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, le SDIS a consacré en 2018 près de 17'445 heures à ses différentes missions (9'000 heures de formation et d'exercices, 4'700 heures d'interventions, 3'245 heures de tâches administratives et 500 heures de services préventifs). Le nombre de sorties en 2018, soit 258, est en hausse de 30% par rapport à 2017.

Indépendamment de la lutte contre le feu, le SDIS a assumé des interventions pour inondations, des interventions dites techniques (chutes d'arbres, de matériaux, sécurisations de toiture, alarmes automatiques, fuites de gaz, nids de guêpes) et des missions de sauvetage, que ce soit en faveur de personnes ou d'animaux.

ORPC

L'organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud, regroupant l'ensemble des communes du district, basée à Echallens, comptait, à fin 2018, 571 astreints, épaulés par trois professionnels et un secrétaire à 70%.

En dehors des cours de répétition et d'instruction usuels, les différentes interventions en faveur de la collectivité ont notamment trouvé pour cadres, la Fête du Blé et du Pain, à Echallens (1500 jours de service), le Venoge Festival, à Penthalaz, les inondations dans le centre de Lausanne, la réception du FC Bâle à Echallens (coupe suisse de football) et le plan canicule déclenché au mois d'août.

7 Sécurité sociale

Cantine à Mex : Pic'fouls

Notre cantine rencontre toujours un grand succès avec des enfants de 3P et 4P. Actuellement, 23 élèves y sont inscrits.

Facture sociale

Les acomptes de la facture sociale 2018 se sont montés à CHF 971'925.-. Le solde 2017 de CHF 731'634 n'était couvert que partiellement par les provisions. Le solde de CHF 166'692.- est couvert par un prélèvement au fonds de réserve générale, comme annoncé.

Selon nos prévisions, les acomptes 2018 sont nettement insuffisants et une provision pour une charge supplémentaire de CHF 885'000.- a été comptabilisée.

AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay)

Plusieurs enfants de notre commune fréquentent les garderies du réseau.

Enfants domiciliés sur AJERCO bénéficiant d'une solution de garde dans le réseau										
Communes	Accueil collectif				Accueil familial				Accueillantes en milieu familial au 31.12.2018	Liste d'attente état février 2019
	Préscolaire garderies NOMBRE D'ENFANTS	Préscolaire garderies HEURES D'ACCUEIL	Parascolaire UAPE NOMBRE D'ENFANTS	Parascolaire UAPE HEURES D'ACCUEIL	Préscolaire garderies NOMBRE D'ENFANTS	Préscolaire garderies HEURES D'ACCUEIL	Parascolaire UAPE NOMBRE D'ENFANTS	Parascolaire UAPE HEURES D'ACCUEIL		
Mex	11	6'620.00	7	2'610.00	4	3'380.25	1	1'047.25	1	18

NB: Les enfants de 4 ans sont dès 2018 comptabilisés en parascolaire

Le projet de garderie de 22 places située dans le bâtiment de l'auberge communale devrait ouvrir ses portes au 1^{er} août 2020. La gestion de la garderie se fera par le réseau AJERCO.

Les travaux d'aménagement ont été consultés et approuvés par les instances cantonales, soit la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants).

ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale de Prilly-Echallens) :

Tout au long de l'année, mais plus intensément au 2^{ème} semestre, le Codir, représenté par sa présidente, ainsi que le directeur ont dû entrer en négociations avec le canton dans le cadre de la mise en place des unités communes (UC) entre les CSR et les ORP. En effet, au prétexte de cette mise en place, le SASH (Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement) se proposait de supprimer tout simplement les activités du CSR de l'ARASPE pour les transférer à l'Association régionale d'action sociales de l'ouest lausannois (ARASOL). Cette proposition a été considérée comme inacceptable par les deux associations. Le personnel de l'ARASPE s'est montré très inquiet face à cette menace et le Codir a reçu une délégation de la CP accompagnée de la secrétaire syndicale pour en discuter. Suite à une prise de position très ferme de l'ARASPE et l'ARASOL, le Conseil des régions d'action sociale (CDRAS) a décidé à l'unanimité de soutenir l'implantation d'une UC à Prilly et de refuser la disparition du CSR de l'ARASPE, pour la plus grande satisfaction des présidentes et des directeurs de l'ARASPE et de l'ARASOL.

AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile)

Elle est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. Le financement de la part communale à l'AVASAD se calcule en CHF par habitant, actuellement CHF 94.--/habitant

eHnv (Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois)

Face à l'augmentation constante de la population et à la pénurie de médecins généralistes dans la région, les eHnv ont décidé de renforcer l'offre des prestations de premier recours en ouvrant une permanence médicale à Cossonay, l'une des 111 communes membres de l'institution, soit : le centre de santé de Cossonay – Route d'Aubonne 2 -1304 Cossonay.

8 Services industriels

En 2018, grâce à nos « mouchards », quelques fuites ont été décelées, chez des privés ou sur le réseau communal, plus particulièrement dans le quartier du chemin du Marais et à une borne hydrante à la rue du Temple. Une fuite a également été trouvée et réparée à proximité de la ferme Gorgerat.

Les comptes sont annexés au présent rapport et contiennent des commentaires complémentaires.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MEX


- vu le préavis municipal N° 1/2019 du 9 avril 2019;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;



DECIDE

- 1) d'adopter le rapport de gestion;
- 2) d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 6'336.36 au capital, qui s'élèvera après cette opération à CHF 583'573.55;
- 3) d'accepter les comptes communaux pour 2018, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2018 tels que présentés ;
- 4) de donner décharge à la municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2018.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  G. Wyss

 La Secrétaire  B. Beuchat

Adopté en séance de Municipalité, le 8 avril 2019